



Maltraitance et procédures disciplinaires à l'AP-HP

Quand des personnels soignants de René Muret se révoltent ...

L'AP-HP, pour faire face à la tarification à l'activité, réorganise son offre de soins **afin de récupérer le plus d'argent possible tout en faisant des économies.**

Elle n'hésite pas à transformer ses lits en fonction des pathologies ou des spécialités qui rapportent.

Ainsi à l'hôpital René Muret, on voit s'ouvrir, une unité de soins palliatifs, **afin de récupérer un peu d'argent.**

Hélas rien n'est conforme, rien n'est aux normes.

La circulaire de la DHOS (direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins) de février 2008 précise que ces lits doivent être situés dans des chambres individuelles, avec possibilité d'un lit d'appoint pour la famille et un ratio de personnel supérieur de 0.3 par rapport à l'existant.

Pour la Direction de René Muret, **détail que tout cela !** Pour les malades en fin de vie, ça sera des chambres à deux lits sans personnel supplémentaire et sans travaux, qui sont mis à leur disposition !

Mais ceci n'est pas grave, après ces usagers du service public n'avait lire les circulaires de la DHOS !!!

N'écouter que leur éthique et leur conscience professionnelle, ce sont les personnels soignants, qui indignés par ces conditions de fin de vie indécentes, ont décidé d'agir. Après

avoir interpellé en vain leur direction, ils ont décidé de descendre un lit sur deux au sous sol pour enfin pouvoir offrir aux patients des chambres individuelles.

Et que croyez vous qu'il arriva ? Et bien un commando de cadres et la direction ont remonté ces lits. Résultat des courses, nos soignants au grand cœur sont tous convoqués à un entretien disciplinaire le 17 juin 2009!

Récapitulons :

- Quand un militant syndical gêne, on veut le sanctionner comme à la Pitié,
- Quand un médecin manifeste pour défendre l'hôpital public, on le censure en lui coupant l'internet comme à Cochin,
- Quand des soignants protestent contre les conditions de fin de vie indignes de leurs patients, leur direction les convoque.

Il est temps que cela cesse, l'AP-HP ne se comporte pas comme un service public digne de ce nom vis à vis des populations qu'elle prend en charge et vis à vis de ses salariés.

Faisons bien attention à ce que l'expression des salariés ne soit pas confisquée par des petits caporaux en mal d'autorité, ce seront les patients nos premières victimes.

Solidarité avec nos collègues. Tous à René Muret.

**pour l'APPEL
du 17 juin 2009**